

ÉLÉMENTS IMPORTANTS À RETENIR

- ✓ L'admission n'est pas une inscription. Une fois admis, vous devez rencontrer le conseiller pédagogique de votre département ou de votre faculté pour valider votre inscription en procédant à votre choix de cours.
- ✓ Consultez le règlement pédagogique propre à votre faculté.
- ✓ Gardez en tête la date limite pour modifier les cours à votre horaire.
- ✓ Gardez en tête la date limite pour l'abandon d'un cours. Contrairement à un cours échoué, un cours abandonné n'est pas cumulatif à la moyenne.
- ✓ Un solde impayé bloque l'émission du relevé de notes et empêche l'inscription au trimestre suivant. Il est important de payer vos frais de scolarité dans les délais prescrits.
- ✓ Le statut « correction-évaluation » est l'équivalent d'une inscription à temps plein et nécessite les autorisations de séjour appropriées ainsi qu'une couverture médicale valide. Les frais de scolarité exigés sont toutefois peu élevés.
- ✓ Votre dossier conservé au Bureau des étudiants internationaux doit être complet et doit rencontrer les obligations du ministère de l'Éducation du Québec (autorisations de séjour et couverture médicale). Le Registrariat procédera à l'annulation de l'inscription des étudiants dont le dossier est incomplet. Cette procédure administrative ne vous soustrait pas de vos obligations relatives à l'annulation ou l'abandon d'un cours en conformité avec le règlement pédagogique applicable à votre programme.

Conception originale: Christian Bégin, psychologue

Révision 2004-2005: William W. Cheaib, conseiller au Bureau des étudiants internationaux

Dans cette publication, la forme masculine est employée pour désigner aussi bien les femmes que les hommes, dans le seul but d'alléger le texte.

TABLE DES MATIÈRES

SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL	5
FORMATION UNIVERSITAIRE ET SES COMPOSANTES	6
FORMATION UNIVERSITAIRE	6
Premier cycle.....	6
Deuxième cycle.....	6
Troisième cycle.....	6
FACULTÉ – DÉPARTEMENT – PROGRAMME – COURS – ÉTUDIANT	7
Faculté.....	7
Département.....	7
Programme.....	7
Baccalauréat.....	8
Majeur.....	8
Mineur.....	8
Certificat.....	8
Microprogramme et module.....	9
Programmes des études supérieures.....	9
Cours.....	9
Cours obligatoire.....	9
Cours optionnel.....	9
Cours au choix.....	10
Cours préalable.....	10
Étudiant.....	10
Étudiant régulier.....	10
Étudiant libre.....	10
Étudiant visiteur.....	10
RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES	11
Admission.....	11
Guichet étudiant.....	13
Code permanent.....	13
UNIP.....	13
Inscription.....	14
Choix de cours.....	14
Modification du choix de cours.....	14
Abandon de cours.....	14
Crédits.....	15

NOTES ET MOYENNES DE PASSAGE	16
Notation	16
Relevé de notes	16
Moyenne cumulative	16
Note de passage pour un cours	17
Premier cycle	17
Études supérieures	17
Moyenne de passage au programme	17
Premier cycle	17
Études supérieures	18
ÉVALUATION	19
Examens	19
Examens à développement	19
Examens objectifs	19
Travaux	20
Plagiat	21
Bibliothèques	22
Horaires	22
Prêt	22
Prêt réseau	23
Prêt entre bibliothèques	23
Emprunt direct dans d'autres bibliothèques universitaires	23
Photocopies	23
Renseignements, références et formation documentaire	24
Services documentaires adaptés aux personnes handicapées	24
ANNEXE I	
Système scolaire québécois simplifié	25
ANNEXE II	
Bulletin de notes	26
ANNEXE III	
Valeur numérique des notes	27

SYSTÈME D'ENSEIGNEMENT À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL

Le système universitaire québécois, à l'instar des autres systèmes d'enseignement supérieur nord-américains, met l'accent sur le développement des habiletés d'analyse et de synthèse et sur l'intégration de la théorie par son application pratique. La capacité à mémoriser de l'information et à la redonner intégralement n'est pas, ou très rarement, un objectif en soi, mais doit plutôt servir de support pour le rappel et l'utilisation de l'information dans des situations concrètes et des contextes variés.

Une autre caractéristique importante du système universitaire québécois est la grande densité de l'information qui est transmise. C'est d'ailleurs souvent ce qui frappe le plus l'étudiant international lors de ses premiers cours. En raison de cette énorme quantité de matière traitée en peu de temps, les études sont très exigeantes. Elles demandent à l'étudiant un travail constant et régulier pour approfondir par lui-même les notions présentées pendant les cours. Il lui est donc nécessaire d'avoir une bonne organisation personnelle pour satisfaire aux différentes exigences de la formation.

FORMATION UNIVERSITAIRE ET SES COMPOSANTES

Formation universitaire

La formation universitaire comprend généralement trois niveaux d'études :

Premier cycle

Les études de premier cycle constituent la première étape des études universitaires et comprennent les programmes de baccalauréat, les majeurs, les mineurs et les certificats de premier cycle. Ce niveau d'études vise à donner aux étudiants une formation générale en offrant des cours dans les domaines de base des différents champs d'études. La durée des études de premier cycle est d'un minimum de trois années lorsqu'il s'agit d'une formation professionnelle.

Deuxième cycle

Les études de deuxième cycle représentent la suite des études de premier cycle. Le principal diplôme associé à ce niveau est une maîtrise, scientifique ou professionnelle, dont la durée varie entre deux et trois ans. Des programmes de spécialisation appelés « diplômes d'études supérieures spécialisées », d'une durée d'un an, ou « microprogramme », d'une durée d'un semestre, sont également offerts.

Troisième cycle

Les études de troisième cycle donnent accès au diplôme de doctorat scientifique ou professionnel. Ce niveau d'études se situe dans la suite logique des études de maîtrise et vise à favoriser l'apport d'une contribution significative de l'étudiant à son domaine d'études. La durée du troisième cycle est de quatre à six ans.

FACULTÉ – DÉPARTEMENT – PROGRAMME – COURS – ÉTUDIANT

Faculté

La faculté est l'organisme décisionnel supérieur qui regroupe et supervise les différents départements d'un champ d'études et qui émet les diplômes, grades ou certificats d'études obtenus à l'intérieur de ses programmes. Il existe plusieurs facultés à l'Université de Montréal, cependant tous les étudiants de deuxième et de troisième cycles relèvent de la Faculté des études supérieures, indépendamment du département auquel ils sont inscrits.

Chaque faculté possède son propre règlement pédagogique dans lequel sont stipulées les obligations de l'étudiant à l'égard de son programme d'études.

Département

Le département regroupe les différents programmes associés à un champ d'études. Il est le niveau administratif avec lequel l'étudiant a le plus de contacts. Toutes les démarches administratives se font en général au département qui achemine ensuite les différents dossiers à la faculté. Les renseignements relatifs au cheminement scolaire, aux cours à suivre et aux exigences de formation selon la discipline de l'étudiant sont fournis par le département. Celui-ci s'assure de faire respecter les règles et les règlements de la faculté à laquelle il est rattaché et de gérer les programmes qu'il offre.

Programme

Un programme est la formation qui peut être suivie à l'intérieur d'une discipline. Il est constitué d'un ensemble défini et cohérent de cours. Il peut comporter des cours obligatoires, à option et au choix. Le nombre de programmes varie d'un département à l'autre, tout comme les exigences peuvent être différentes d'un programme à l'autre dans un même département. La réussite d'un programme permet l'obtention d'un diplôme, d'un grade ou d'un certificat d'études.

Baccalauréat

Le programme de baccalauréat comporte un minimum de 90 crédits. On distingue :

- > le baccalauréat spécialisé, dont au moins les quatre cinquièmes des crédits sont ceux de cours d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études;
- > le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire dont le contenu porte en parts égales sur deux disciplines ou deux champs d'études apparentés, chacune des parties étant constituée d'au moins 42 crédits dans une seule discipline ou dans un champs d'études;
- > le baccalauréat constitué de l'une des quatre combinaisons suivantes : un majeur et un mineur, un majeur et un certificat, trois mineurs ou trois certificats.

Le programme de baccalauréat donne accès aux études de deuxième cycle.

Majeur

Le programme de majeur comporte un minimum de 60 crédits, dont au moins 48 sont ceux d'une même discipline ou d'un seul champ d'études. Le programme de majeur sert souvent à compléter une formation de premier cycle dans un champ d'études particulier pour amorcer des études de deuxième cycle dans cette discipline.

Mineur

Le programme de mineur comporte 30 crédits, dont au moins 24 sont ceux d'une même discipline ou d'un seul champ d'études. Certains programmes de mineurs n'exigent aucun cours obligatoire, et l'étudiant détermine le contenu de sa formation à partir de cours optionnels et de cours au choix seulement.

Certificat

Le programme de certificat est un programme autonome de 30 crédits, dont au moins 24 sont ceux de cours spécifiés en fonction d'une seule discipline ou d'un seul champ d'études. Le programme de certificat est habituellement conçu pour une clientèle qui est déjà sur le marché du travail. Les cours sont donnés les soirs et les jours de fins de semaine. Pour connaître le diplôme attribué pour ce programme, il est préférable de s'informer auprès du Registrariat.

Microprogramme et module

Le microprogramme et le module comportent de 9 à 15 crédits et aucun de ceux-ci ne peut être accordé par équivalence ou exemption. Le microprogramme et le module sont des programmes courts. Ils offrent une formation complémentaire à des étudiants inscrits dans un programme universitaire ou à des personnes engagées sur le marché du travail. Il peut s'agir d'une initiation à une discipline ou à un champ d'études ou d'un perfectionnement. Le module peut donner lieu à une attestation spécifique délivrée par le registraire.

Programmes des études supérieures

Les programmes des études supérieures sont constitués principalement des programmes de maîtrise et de doctorat. Les exigences de chacun et les diplômes spécifiques auxquels ils donnent accès dépendent du champ d'études et du type de formation reçue. Des renseignements complémentaires sont publiés dans l'annuaire de la Faculté des études supérieures.

Cours

Le cours est un ensemble d'activités d'enseignement et d'études pouvant constituer un élément d'un ou de plusieurs programmes. Selon les objectifs poursuivis, le cours peut prendre diverses formes, par exemple : leçons magistrales, travaux pratiques, séminaires, conférences, stages ou lectures. À l'intérieur de chaque programme, les cours sont à l'une ou à l'autre des catégories suivantes :

Cours obligatoire

Le cours obligatoire est imposé à tous les étudiants inscrits à un programme ou à l'une des orientations d'un programme. Il constitue la formation générale de base d'une discipline que l'étudiant devra maîtriser. L'étudiant doit réussir le cours obligatoire pour l'obtention du diplôme ou du certificat visé.

Cours optionnel

Le cours optionnel est choisi par l'étudiant pour parfaire sa formation dans son programme d'études, en fonction de ses intérêts ou de l'orientation choisie à l'intérieur de son programme d'études. Le cours optionnel porte généralement sur différents domaines de la discipline choisie.

Cours au choix

Le cours au choix est choisi dans l'ensemble des cours offerts par l'Université, ou par une autre institution universitaire. L'étudiant doit en choisir un certain nombre afin de diversifier sa formation en fonction de ses intérêts et de ses goûts personnels. Les cours au choix ne peuvent jamais être choisis parmi l'ensemble des cours optionnels offerts à l'intérieur du programme auquel l'étudiant est inscrit.

Cours préalable

Le cours est dit préalable s'il doit nécessairement avoir été suivi et réussi avant un autre cours.

Important: *Il est essentiel que l'étudiant consulte l'annuaire de sa faculté, le Guichet étudiant* ou se renseigne auprès de son département pour faire un choix de cours judicieux. L'étudiant s'assure ainsi d'atteindre les objectifs de sa formation et d'accumuler le nombre requis de crédits dans les différentes catégories de cours mentionnés ci-dessus, selon les exigences propres à son programme d'études.*

Étudiant

Étudiant régulier

L'étudiant régulier est celui qui désire obtenir un certificat, un diplôme ou un baccalauréat; il peut être inscrit à plein temps ou à temps partiel.

Étudiant libre

L'étudiant libre est celui qui s'inscrit à un ou à quelques cours, mais qui ne postule pour ni certificat, ni diplôme, ni grade. Il peut se présenter aux examens et participer aux travaux.

Étudiant visiteur

L'étudiant visiteur est celui qui est inscrit à un programme dans une autre université ou dans un autre établissement de niveau universitaire et qui, afin de satisfaire à certaines exigences de ce programme, est accueilli par l'Université de Montréal.

* Le « Guichet étudiant » est disponible sur le site Internet de l'U de M à l'adresse www.etudes.umontreal.ca (Voir définition, page 13).

RÈGLEMENTS PÉDAGOGIQUES

Les règlements pédagogiques sont constitués des définitions, règles et règlements propres au fonctionnement de chaque faculté. Chaque faculté distribue un annuaire qui présente et décrit les règlements la régissant, qui fournit un relevé de la composition du corps professoral pour chacun de ses départements ainsi que les caractéristiques de ses programmes d'études et des cours qui sont offerts à l'intérieur de ceux-ci. Les règlements pédagogiques de toutes les facultés sont disponibles sur le site Internet de l'UdeM à l'adresse: www.etudes.umontreal.ca/reglements

L'annuaire est un document de référence très important qui donne une multitude de renseignements et que l'étudiant devra consulter lorsqu'il se pose des questions quant à son cheminement universitaire, aux exigences qu'il doit remplir dans son programme et aux règlements plus généraux concernant divers aspects de la vie étudiante à l'Université de Montréal.

Certains détails qui suivent ont d'ailleurs été extraits, en totalité ou en partie, des renseignements généraux fournis dans les annuaires des différentes facultés. Certaines explications sont toutefois une interprétation de ces règlements afin de les rendre plus accessibles à l'étudiant international et pour en faire ressortir une importance particulière lorsque nécessaire.

Admission

L'admission est la première étape administrative pour devenir étudiant à l'université. L'étudiant qui est admis dans un programme particulier doit parfois remplir certaines exigences qui lui sont transmises lors de l'envoi de la réponse d'admission. Dans un tel cas, l'admission est alors conditionnelle et l'étudiant doit respecter ces exigences dans les délais requis sous peine de voir son admission annulée et de ne pouvoir poursuivre sa formation à l'Université de Montréal.

Pour être admis au premier cycle, il faut avoir complété un Diplôme d'études collégiales (DEC) ou son équivalent. L'Université de Montréal reconnaît équivalents au DEC, les diplômes d'études secondaires* des pays suivants: Algérie (avant 1985), Allemagne (sauf l'ancienne Allemagne de l'Est), Bénin,

** Lorsqu'une demande d'admission au premier cycle est faite, une preuve de formation antérieure est requise.*

Burkina Faso, Cameroun francophone, Congo, Côte d'Ivoire, France, Gabon, Guinée (1993 ou après), Kampuchéa, Laos (République démocratique populaire), Liban (avant 1981), Luxembourg, Madagascar, Île Maurice (niveau A dans trois matières), Mauritanie, Niger, République centrafricaine, Royaume-Uni, Rwanda (1979 ou après), Sénégal, Suède (au terme de 13 années de scolarité), Suisse allemande (sauf Bâle), Suisse française (sauf le canton de Vaud et Neuchâtel), Suisse franco-allemande, Suisse italienne, Tchad, Togo, Tunisie et Zimbabwe.

L'Université de Montréal exige une année supplémentaire d'études supérieures après l'obtention du diplôme d'études secondaires* des pays suivants: Afrique du Sud, Algérie (en 1985 ou après), Allemagne de l'Est (ancienne), Arabie Saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burundi, Chili, Chine (au terme de dix années de scolarité), Colombie, Corée (République de), Corée (République populaire démocratique de), Costa Rica, Cuba, Danemark (au terme de 12 années de scolarité), Égypte, El Salvador, Équateur, Espagne, États-Unis, Géorgie, Grèce, Guatemala, Guinée (jusqu'en 1993), Honduras, Hongrie, Inde, Irak, Iran, Irlande, Israël, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Koweït, Liban (après 1980-1981), Lituanie, Mali, Maroc (enseignement public islamique), Maroc (enseignement public moderne), Mexique, Nicaragua, Norvège, Ouzbékistan, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, République dominicaine, République tchèque, Roumanie, Russie (Fédération de), Rwanda (avant 1979), Slovaquie, Slovénie, Suisse allemande (Bâle seulement), Suisse française (cantons de Vaud et de Neuchâtel), Syrie, Taiwan, Turquie, Ukraine, URSS (ancienne), Venezuela (Bachillerato général et technique), Vietnam, Yougoslavie (ancienne).

Pour ce qui concerne les autres pays, veuillez consulter le tableau des formations hors Québec équivalentes au diplôme d'études collégiales disponible sur le site Internet de l'U de M à l'adresse :

www.etudes.umontreal.ca/publications/decoupage/section6.pdf

Ou vérifier auprès du :

Bureau du Registraire
Université de Montréal
Centre étudiant
Pavillon J.-A.-DeSève
2332, boul. Édouard-Montpetit
Tél. : (514) 343-7076

* *Lorsqu'une demande d'admission au premier cycle est faite, une preuve de formation antérieure est requise.*

Guichet étudiant

L'Université met à la disposition des candidats et de ses étudiants un ensemble de services sur Internet donnant accès à l'information relative au dossier personnel de l'étudiant, aux programmes d'études, à la banque de cours, aux relevés de notes et aux relevés de compte. En utilisant le UNIP (numéro d'identification personnel, voir définition ci-dessous), les étudiants peuvent consulter leur dossier personnel, s'inscrire et modifier leur choix de cours. Consultez le « Guichet étudiant » sur le site Internet à l'adresse :

www.etudes.umontreal.ca

Code permanent

Lors de son admission à l'université, l'étudiant reçoit un code qui identifie son dossier. Ce code appelé « code permanent » est exigé pour toutes démarches auprès des différentes instances ou services universitaires. Il apparaît sur tous les documents officiels concernant l'étudiant. Il est donc primordial de le mémoriser rapidement.

Pour vous aider à le retenir, rappelez-vous qu'il est composé des trois premières lettres de votre nom de famille, suivies de la première lettre de votre prénom. Les six chiffres qui suivent représentent, dans l'ordre, le jour, le mois et l'année de votre naissance.

Pour ce qui est des **étudiantes**, le chiffre représentant le mois de la naissance est transformé en y additionnant le chiffre « 50 », de manière à différencier les étudiants de sexe masculin et de sexe féminin dont le code permanent aurait les mêmes composantes.

Les deux derniers chiffres permettent de distinguer les étudiants dont les dix premiers caractères du code sont identiques. Il n'y a donc aucun étudiant qui possède exactement le même code permanent.

UNIP

Le UNIP est un numéro d'identification personnel qui aide l'étudiant à effectuer des transactions électroniques sécurisées sur le site Internet de l'U de M, notamment en ce qui a trait à son admission, son inscription ou son dossier. Le UNIP est attribué par le bureau du Registraire au candidat qui a complété une demande d'admission, qui est admis dans un programme ou qui s'inscrit à des cours. Pour plus de renseignements concernant la demande ou le changement de votre UNIP, consultez le site Internet à l'adresse :

www.etudes.umontreal.ca/dossier/unip.html

Inscription

L'étudiant admis devra procéder à son inscription officielle dans les délais requis et en suivant les procédures qui lui seront communiquées. Cette démarche s'effectue généralement auprès du département qui offre le programme d'études et consiste notamment à choisir les cours qui seront suivis pendant la session (trimestre). L'étudiant peut aussi procéder à son inscription par Internet en accédant à son dossier sur le « Guichet étudiant ». Le conseiller pédagogique du département est en mesure d'aider l'étudiant à faire son choix de cours.

Choix de cours

L'étudiant fait son choix de cours parmi les différentes catégories de cours qui lui sont offerts (obligatoires, optionnels ou au choix) et parmi les différents blocs auxquels il a accès. L'annuaire et le site Internet de la faculté de l'étudiant fournissent une description claire des différents blocs de cours et du nombre de cours que l'étudiant devra avoir complétés à l'intérieur de chaque bloc à la fin de son programme. Visitez le site Internet à l'adresse :

www.etudes.umontreal.ca/cours/index.html

Modification du choix de cours

Un étudiant qui désire suivre un cours différent de son choix initial peut le faire en demandant une modification au choix de cours. L'étudiant peut remplir le formulaire approprié et le remettre au secrétariat de son département ou modifier son choix de cours en accédant à son dossier personnel sur le « Guichet étudiant ». Cette démarche doit se faire dans les deux semaines suivant le début officiel des cours. Il s'agit premièrement d'annuler les cours qui ne sont plus désirés et les remplacer par des cours disponibles. Il est conseillé de vérifier la disponibilité d'inscription au cours voulu avant de procéder à l'annulation.

Les dates officielles peuvent être connues en s'adressant au secrétariat du département ou en consultant le site Internet de la faculté. L'acceptation ou le refus de la demande se fera en fonction du programme d'études et des règles en vigueur dans le cheminement d'études spécifique de l'étudiant.

Abandon de cours

Il est possible, pour l'étudiant qui le juge nécessaire et pour des raisons qui lui sont personnelles, d'abandonner un ou plusieurs cours auxquels il est inscrit. Il doit alors remplir et retourner le formulaire approprié au secrétariat de son département dans les délais requis. L'abandon de cours doit se faire en conformité avec le règlement pédagogique applicable au programme d'études.

Attention: *Tout étudiant étranger détenteur d'un permis d'études est tenu d'être inscrit à temps plein à l'Université. Il doit donc obligatoirement poursuivre des activités scolaires totalisant au moins douze crédits pour chacune des sessions régulières à laquelle il est inscrit.*

Crédits

Les différents programmes comportent un nombre déterminé de crédits. Ces crédits représentent le nombre d'heures de formation (cours, stages, laboratoires, travail personnel, etc.) que l'étudiant devra avoir suivi et complété avec succès pour obtenir les certificats d'études, grades ou diplômes rattachés à son programme.

Calcul des crédits et du travail personnel:

1 crédit = 15 heures de cours

Les crédits permettent donc de connaître le nombre d'heures minimum qu'une activité de formation demande à l'étudiant. En ce qui concerne les cours, la majorité sont de trois crédits, donc de 45 heures (3 x 15 heures = 45 heures). Il existe également des cours de deux, quatre ou six crédits qui ont alors une durée proportionnelle en nombre d'heures.

Les crédits représentant un nombre d'heures minimum d'activités de formation; l'étudiant doit voir à mettre l'effort personnel nécessaire pour atteindre les objectifs et répondre aux exigences de son programme ou de ses cours auxquelles il participe. Il doit s'attendre à mettre environ deux heures de travail personnel (lecture, travaux, exercices, étude, etc.) pour chaque heure de cours.

Exemple:

Cours de 3 crédits = 1 x 45 heures = 45 heures

Travail personnel = 2 x 45 heures = 90 heures

Il doit planifier environ 90 heures de travail personnel pour chacun de ses cours de trois crédits. Cette pondération n'est pas une valeur absolue, mais représente l'effort moyen qui devrait permettre à l'étudiant d'obtenir les résultats minimaux requis pour la réussite de ses cours. Il n'est cependant pas rare de voir des cours qui exigent encore plus d'heures de travail personnel compte tenu des résultats visés par l'étudiant et de son efficacité face à la matière et aux tâches qui lui sont demandées.

Notes et moyennes de passage

Notation

La notation des résultats aux évaluations est faite selon un système littéral. Chaque lettre correspond à un nombre de points selon le barème suivant :

<u>Lettre</u>	<u>Points</u>
A+	4,3
A	4,0
A-	3,7
B+	3,3
B	3,0
B-	2,7
C+	2,3
C	2,0
C-	1,7
D+	1,3
D	1,0
E	0,5
F	0,0

L'étudiant retrouvera ces valeurs sur ses travaux, ses examens et ses bulletins. Aucune valeur numérique «sur 100» ne sera donnée, sauf en de rares exceptions, même si le calcul de base des résultats vient du calcul d'un pourcentage de bonnes réponses sur un total de réponses possibles. Ce pourcentage sera toujours transposé en note littérale avant d'être donné à l'étudiant.*

Relevé de notes

Chaque étudiant reçoit un bulletin (relevé de notes) dans les quelques semaines suivant la fin de la session. Ce bulletin présente l'ensemble des notes finales obtenues pour chacun des cours auquel l'étudiant était inscrit, le nombre de crédits rattachés à chaque cours ainsi que la moyenne cumulative obtenue dans son programme (voir annexe II, page 26).

Moyenne cumulative

La moyenne cumulative est calculée en multipliant le nombre de points obtenus par le nombre de crédits de chaque cours. En faisant la somme des valeurs obtenues, on détermine ainsi le nombre total de points pour l'ensemble des cours qu'on divise par le nombre total de crédits accumulés.

* Pour avoir un aperçu sur l'équivalence numérique d'une notation, voir annexe III, page 27.

Note de passage pour un cours

Pour qu'un cours soit considéré réussi et que les crédits soient accordés à l'étudiant, ce dernier doit obtenir la note minimum de passage. Cette note est différente selon que l'étudiant est inscrit à un programme de premier cycle ou à un programme d'études supérieures.

Premier cycle

La note de passage d'un cours de premier cycle est « D ». L'étudiant qui n'aura pas accumulé le total de points nécessaires pour obtenir cette note minimale verra apparaître sur son bulletin la note « E » ou « F », selon le cas, ce qui constitue un échec. Il devra obligatoirement reprendre ce cours s'il s'agit d'un cours obligatoire ou prendre un cours de même catégorie s'il s'agit d'un cours optionnel ou au choix. De plus, il ne recevra pas les crédits rattachés à ce cours.

Études supérieures

Dans le cas des étudiants inscrits à un programme d'études supérieures, la note de passage d'un cours est « C ». Tout cours pour lequel une note inférieure a été obtenue est considéré comme échoué et l'étudiant est tenu de le reprendre.

***Attention :** L'étudiant qui est inscrit à un programme de deuxième ou de troisième cycle et qui doit suivre un ou plusieurs cours préparatoires de premier cycle est tenu d'obtenir une note minimale de « C ». Chaque cours dont la note est inférieure à « C » est considéré échoué. L'étudiant qui échoue plus de deux cours préparatoires est automatiquement exclu du programme auquel il est inscrit. De même, s'il échoue deux fois le même cours préparatoire.*

Moyenne de passage au programme

Dans le cadre des études universitaires, il n'est pas seulement important pour l'étudiant de réussir tous les cours en obtenant la note minimale de passage. L'étudiant doit également conserver une moyenne cumulative suffisante pour qu'il soit possible de juger si les critères minimums de réussite ont été atteints pour que l'étudiant poursuive sa formation dans son programme et reçoive le diplôme ou le grade visé. Cette moyenne de passage varie selon le niveau d'études auquel l'étudiant est inscrit.

Premier cycle

L'étudiant doit maintenir une moyenne cumulative minimum de 2,0 tout au long de la durée de son programme. Cette moyenne cumulative est celle apparaissant sur le bulletin (voir annexe II, page 26) et varie à chaque session selon les résultats obtenus par l'étudiant à l'intérieur de ses cours.

Lorsque l'étudiant obtient une moyenne cumulative inférieure à 2,0, il est alors mis en probation et doit répondre, pendant trois trimestres consécutifs, à son directeur de programme. L'étudiant est alors tenu d'augmenter et de conserver sa moyenne cumulative à au moins 2,0 sans quoi il sera exclu de son programme. Dans le cas où la moyenne cumulative devient inférieure à 1,5, l'étudiant est automatiquement exclu de son programme d'études, sans droit d'appel.

Il est important de saisir qu'il n'est pas nécessaire d'échouer un ou des cours pour avoir une moyenne cumulative inférieure à 1,5.

Exemple:

Moyenne cumulative obtenue après quatre cours suivis de trois crédits chacun:

cours 1: D = 1,0

cours 3: C = 1,7

cours 2: C = 2,0

cours 4: D = 1,0

Calcul de la moyenne

$$\frac{(1,0 \times 3) + (2,0 \times 3) + (1,7 \times 3) + (1,0 \times 3)}{12} = \frac{17,1}{12} = 1,425$$

Moyenne cumulative = 1,43

Dans ce cas, l'étudiant n'a échoué aucun de ses cours, mais sa moyenne cumulative n'étant pas suffisamment élevée, il recevra une lettre l'informant qu'il est exclu de son programme.

Études supérieures

En ce qui a trait aux programmes des études supérieures, les critères de passage varient d'un programme à l'autre en fonction des diplômes à obtenir. Cependant, l'étudiant doit cumuler une moyenne minimum de 2,7 pour ses études de deuxième ou de troisième cycle. Dans le cas contraire, il sera exclu automatiquement de son programme et ne pourra pas poursuivre sa formation à l'Université de Montréal, même s'il ne lui reste que la rédaction de son mémoire ou de sa thèse.

Attention: *En résumé, il va de soit que les échecs doivent être évités. Si un étudiant échoue plus de deux cours obligatoires ou deux fois le même cours, il est alors exclu de son programme d'études.*

Évaluation

Il existe deux formes principales d'évaluation des apprentissages : les travaux et les examens. Au début de la session, chaque professeur présente les formes d'évaluation qu'il privilégiera et les modalités rattachées à chacune (critères d'évaluation, importance relative aux éléments d'évaluation, etc.). Il est cependant possible que le professeur attende plus tard dans la session pour en donner les précisions et les spécifications. Les formes d'évaluation peuvent varier d'un cours à un autre et deux professeurs enseignant le même cours peuvent adopter des modes d'évaluation différents.

Examens

Les examens existent généralement sous deux formes : les examens à développement ou les examens objectifs. Certains examens peuvent combiner les deux.

Examens à développement

En ce qui a trait aux examens à développement, il n'est jamais question de rendre textuellement l'information qui a été transmise pendant les cours. Les questions sont plutôt orientées vers une analyse de la matière et une compréhension de l'information qui en permettent la manipulation et l'intégration dans différentes situations.

Examens objectifs

Les examens objectifs sont les examens qui présentent la plus grande nouveauté pour l'étudiant international. Ce type d'examen donne de grandes difficultés à qui n'y est pas habitué. Sa construction, la familiarité au style et la formulation des questions ainsi que la compréhension particulière qui est exigée pour y répondre demandent une préparation aussi complète que pour une autre forme d'examen, mais en mettant une certaine emphase sur des détails particuliers.

Ainsi, l'étudiant doit choisir parmi des réponses déjà proposées celle qui lui semble la plus vraie ou la meilleure. Les choix de réponses offerts sont souvent très proches les uns des autres, demandant ainsi une compréhension plus raffinée de la matière afin de discerner la meilleure d'entre elles. Le terme « objectif » réfère d'ailleurs au fait qu'il n'existe qu'une seule bonne réponse à chaque question et qu'aucune justification écrite n'est demandée. La correction peut même se faire de manière informatisée.

Ce qui caractérise également ce type d'examen est le nombre élevé de questions qui sont posées. L'étudiant peut être soumis à un examen qui comprend 50, 75, voire 100 questions auxquelles il doit répondre en deux ou trois heures. L'efficacité de l'étudiant à analyser correctement les questions et à identifier rapidement la bonne réponse sont des facteurs importants qui influencent souvent les résultats obtenus.

L'étudiant désireux d'en savoir plus sur ce type d'examen et la façon d'y répondre pourra trouver de l'information intéressante au chapitre six du livre *Devenir efficace dans ses études*¹.

Travaux

Les travaux se font individuellement ou en équipe. Le nombre de travaux demandé est habituellement précisé par le professeur lors du premier cours. Cependant, il est possible qu'il attende en cours de session pour en préciser les paramètres afin que l'étudiant ait accumulé une connaissance minimale de la matière avant d'entreprendre la réalisation de son travail.

Il existe une exigence pour les travaux, particulière à l'ensemble des universités québécoises. Elle concerne la nécessité de fonder son travail sur des idées déjà énoncées dans le domaine. Il est très rare que les professeurs acceptent un travail de création à l'intérieur duquel l'étudiant élabore librement et exclusivement un raisonnement personnel. Les travaux doivent habituellement être issus de recherches approfondies dans les livres et les documents scientifiques. Ce n'est qu'à la suite d'une présentation des données accumulées dans le domaine que l'étudiant pourra émettre une idée personnelle, en accord ou en désaccord, à condition qu'elle fasse référence à des données antérieures.

Enfin, il existe un guide de préparation et de présentation des travaux écrits disponible dans les librairies de l'Université de Montréal et dans les bibliothèques. On y explique, entre autres, comment présenter une page titre et une bibliographie, comment incorporer au texte une citation d'un auteur et comment la référer à une note de bas de page, en mentionnant le titre de l'ouvrage et le nom de l'auteur.

¹ BÉGIN, Christian. *Devenir efficace dans ses études*, Laval, Éditions Beauchemin, 1992, 199 p.

Plagiat

Le plagiat, le copiage ou la fraude, ou toute tentative de commettre ces actes, ou même toute participation à ces actes à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation entraînent automatiquement la note zéro (F). D'autres sanctions peuvent suivre telles que l'attribution de la note finale zéro pour le cours, l'exclusion du programme, la suspension ou même le renvoi de l'université.

Le règlement disciplinaire sur le plagiat se trouve dans la section « Renseignements généraux »² de l'annuaire général de l'Université de Montréal.

Pour un travail de recherche, l'étudiant doit obligatoirement mentionner ses sources lorsqu'il reprend la pensée d'un ou de plusieurs auteurs. S'il ne le fait pas, il ouvre la porte au plagiat. Il ne faut donc pas oublier d'indiquer tous les titres et les noms des auteurs dans la bibliographie du travail de recherche. Lorsqu'un étudiant reprend mot pour mot un texte ou une partie d'un texte d'un auteur, il doit le faire conformément aux règles de présentation des travaux, c'est-à-dire écrire la citation entre guillemets et inscrire une note de bas de page indiquant le nom de l'auteur, le titre du livre, l'édition et le numéro de la page où se trouve exactement le texte cité.

Exemple :

« Au cours de l'analyse de dossiers, nous avons remarqué que de nombreux étudiants ignorent les règlements de leur faculté, département ou école... »³.

Les citations dans les travaux écrits sont le reflet de recherches approfondies dans les livres et les documents scientifiques menées par l'étudiant. Avec ces données accumulées, l'étudiant peut alors émettre une opinion personnelle.

² *Annuaire général de l'Université de Montréal*. Tome 1, Études de premier cycle, 2004.

³ DOUVILLE, Lucie. *Rapport annuel de l'ombudsman 1993-1994*, Université de Montréal, p. 7.

BIBLIOTHÈQUES

L'Université de Montréal met à la disposition des étudiants les ressources du Service des bibliothèques. Plus de quatre millions de documents sont répartis dans une vingtaine de bibliothèques et de services spécialisés. On peut ajouter à ce nombre les collections de l'École Polytechnique et de HEC Montréal qui se trouvent également sur le campus.

Pour faciliter l'utilisation de ces ressources documentaires, les bibliothèques offrent aux étudiants plusieurs services généraux et spécialisés.

Horaires

Durant l'année universitaire (de septembre à avril), les horaires des bibliothèques sont généralement les suivants :

Lundi au jeudi	9 h à 22 h ou 23 h
Vendredi	9 h à 17 h ou 19 h
Samedi	10 h ou 11 h à 17 h
Dimanche	11 h ou 13 h à 17 h

Certaines bibliothèques sont fermées le dimanche.

Prêt

Les privilèges de prêt dépendent du cycle d'études. Un étudiant de premier ou de deuxième cycle peut emprunter des livres pour une période de 21 jours tandis qu'un étudiant de troisième cycle peut emprunter des livres pour une période de 28 jours. Les périodiques peuvent être empruntés pour une période de sept jours par un étudiant de deuxième ou de troisième cycle alors qu'un étudiant de premier cycle peut les consulter sur place seulement. Enfin, les étudiants des trois cycles peuvent emprunter des documents audiovisuels pour une période de sept jours. L'étudiant doit s'inscrire dans chacune des bibliothèques où il désire emprunter des documents en présentant sa carte d'étudiant. Des frais de retard et de remplacement des documents perdus sont exigés. L'étudiant devra donc s'assurer de les rapporter dans les délais prescrits. Il est possible de renouveler l'emprunt des documents, tant que ces derniers ne sont pas déjà réservés par d'autres étudiants.

Un catalogue informatisé, nommé ATRIUM, comprenant la majorité des documents (livres, périodiques, microformes, documents audiovisuels, périodiques électroniques, livres électroniques, etc.) a été établi. Il a pour principale fonction le repérage des documents disponibles dans les bibliothèques de l'Université. Le statut de chaque document y est indiqué, ce qui permet de savoir, au moment de la recherche, si le document est disponible sur les rayons, prêté ou en commande. À l'aide d'ATRIUM, l'étudiant peut aussi gérer ses prêts, en les renouvelant ou en réservant d'autres documents.

ATRIUM est accessible en ligne sur le site Internet à l'adresse :
www-atrium.bib.umontreal.ca:8000/

Prêt réseau

Il est possible d'obtenir des documents ou des photocopies de documents d'une bibliothèque située dans un autre pavillon en s'adressant au service de prêt de la bibliothèque habituellement fréquentée.

Prêt entre bibliothèques

Un étudiant de deuxième ou de troisième cycle et exceptionnellement de premier cycle peut utiliser le service de prêt entre bibliothèques (P.E.B.) pour obtenir des documents ou des photocopies de documents que ne possèdent pas les bibliothèques de l'université, en formulant sa demande à la bibliothèque qui le dessert.

Emprunt direct dans d'autres bibliothèques universitaires

En vertu d'ententes entre l'Université de Montréal et les universités québécoises et ontariennes, les étudiants de deuxième et de troisième cycles ont accès aux collections et au prêt de documents dans les bibliothèques de ces universités. Une carte est alors requise (carte CREPUQ). L'étudiant admissible à ce type d'emprunt peut se la procurer dans la plupart des bibliothèques de l'Université de Montréal ou à la Direction des services aux usagers du Service des bibliothèques.

Photocopies

Des photocopieurs sont mis à la disposition des étudiants dans la plupart des bibliothèques du réseau.

Renseignements, références et formation documentaire

Le personnel est disponible pour répondre aux demandes de renseignements des étudiants et leur apporter l'aide requise dans leurs recherches documentaires. Des activités d'accueil et de formation documentaire sont prévues. En plus d'offrir des services de repérage automatisé de l'information, les bibliothèques mettent à la disposition des usagers de nombreuses banques de données sur disque optique, en monoposte ou en réseau.

Services documentaires adaptés aux personnes handicapées

Des services personnalisés sont offerts à la Bibliothèque des lettres et sciences humaines.

Pour plus d'information, les étudiants sont invités à communiquer avec l'une ou l'autre des bibliothèques.

ANNEXE I

SYSTÈME SCOLAIRE QUÉBÉCOIS SIMPLIFIÉ

Éducation préscolaire

Pour les enfants de 4-5 ans

Éducation primaire

Durée: 6 ans

Enseignement secondaire

Durée: 5 ans

— Diplôme d'études secondaires (DES)

Enseignement collégial

Durée: général 2 ans, technique 3 ans

— Diplôme d'études collégiales (DEC)

Enseignement universitaire

1^{er} cycle (durée minimale: 3 ans) — Baccalauréat

2^e cycle (durée: 2 ans) — Maîtrise

3^e cycle (durée: 3 ans) — Doctorat

ANNEXE III VALEUR NUMÉRIQUE DES NOTES

1 ^{er} CYCLE	NOTE	VALEUR POUR LE CALCUL DE LA MOYENNE	ÉQUIVALENCE SUR 100	2 ^e ET 3 ^e CYCLES
Excellent	A+	4.3	100 à 90	Excellent
	A	4.0	89 à 85	
	A-	3.7	84 à 80	
Très bon	B+	3.3	79 à 77	Bon
	B	3.0	76 à 73	
	B-	2.7	72 à 70	
Bon	C+	2.3	69 à 65	Passable
	C	2.0	64 à 60	
	C-	1.7	59 à 57	Échec
Passable	D+	1.3	56 à 54	
	D	1.0	53 à 50	
Faible (échec)	E	0.5	49 à 35	
Échec	F	0	34 à 0	
Échec par absence	F*	0	0	

